

## IX - LOCATION SALLES MUNICIPALES

### Conditions générales

#### 1) Dispositions spécifiques concernant les Associations Castelsarrasinoises

- Occupation gratuite **4 fois** par an des salles : Jean Moulin – Paul Descazeaux – Gandalou – Espace Marcelle Duba (salle de conférence de la Médiathèque) et Cinéma VOX (au choix) quelle que soit la manifestation.
- Ces demandes seront validées à condition que chaque Association puisse bénéficier de façon équitable de ces quatre occupations et selon le planning des réservations en cours.  
Ces demandes seront faites par écrit et seront soumises à la validation de l'Elu(e).
- Pour les Associations Castelsarrasinoises organisant une manifestation culturelle à caractère artistique, les tarifs ci-dessus comprennent 12h gratuites la veille et le lendemain de la manifestation pour le montage et démontage des aménagements.
- Les cautions seront exigées, y compris dans les cas de gratuité pour toutes les salles mises à disposition.

#### 2) Dispositions diverses

- Les lotos sont exclusivement organisés dans les salles Jean Moulin et Gandalou.
- La salle Paul Descazeaux est prioritairement réservée aux spectacles et animations culturels.
- Pendant la durée des dates officielles des campagnes électorales, les redevances d'occupation des salles municipales dues d'une part par les candidats aux élections et d'autre part par les partis politiques dans le cadre des élections, sont fixées comme suit :

SALLES	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
Salle Jean Moulin	150,00 €	300,00 €
Salle Paul Descazeaux	150,00 €	250,00 €
Salle de Gandalou	150,00 €	200,00 €
Salle Bénis	15,00 €	25,00 €
Cinéma	100,00 €	150,00 €

- En dehors de la période des dates officielles des campagnes électorales, les organisations politiques sont soumises aux mêmes modalités que les Associations (cf. 1 ci-dessus).
- Les tarifs de location sont fixés par jour, de 8h00 à 8h00 le lendemain.
- En cas de révisions tarifaires, le tarif à appliquer est celui en vigueur le jour de la signature du contrat de réservation.
- La mise à disposition des salles au bénéfice des Collectivités territoriales, de l'Etat et de ses Services publics ou assimilés est gratuite.
- Quel que soit le bénéficiaire ou le mode d'occupation, les salles devront être restituées nettoyées et rangées.
- Aucune réservation ne sera effective sans dépôt du règlement de la redevance et de la caution (chèque à remettre 2 mois avant la date de manifestation).
- La réservation devra être confirmée minimum 2 mois à l'avance sinon elle sera considérée annulée.
- Le chèque de redevance devra être au nom du bénéficiaire.
- Toute demande d'occupation du cinéma devra être faite par courrier.
- Toute demande de gratuité devra être exceptionnelle, fera l'objet d'un courrier de demande et sera validé par M. le Maire ou l'élu(e) référent(e) aux salles municipales.
- Les salles municipales ne sont pas ouvertes à la réservation des particuliers en semaine.

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
<b>Salle PAUL DESCAZEUX</b>	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b> Associations/Entreprises/Commerces		
	Journée	260,00 €	<b>300,00 €</b>
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	100,00 €	<b>150,00 €</b>
	<b>Organisateurs non Castelsarrasinois :</b> (Asso/Entreprise)		
	Journée	600,00 €	<b>inchangé</b>
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	300,00 €	<b>inchangé</b>
Forfait Plantes	110,00 €	<b>inchangé</b>	
Caution	900,00 €	<b>1.500,00 €</b>	

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
<b>Salle JEAN MOULIN</b>	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b> Associations/Entreprises/Commerces		
	Journée	260,00 €	<b>400,00 €</b>
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	100,00 €	<b>150,00 €</b>
	Forfait WEEK-END PARTICULIERS CASTELSARRASIN : (mariage/anniversaire/...) du vendredi 10h00 au lundi 10h00 * Pas de location aux particuliers en semaine	1.000,00 €	<b>1.500,00 €</b>
	<b>Organisateurs non Castelsarrasinois :</b> (Asso/Entreprise) :		
	Journée	900,00 €	<b>inchangé</b>
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	450,00 €	<b>inchangé</b>
	Forfait WEEK-END PARTICULIERS NON CASTELSARRASIN (mariage/anniversaire /...) du vendredi 10h00 au lundi 10h00 * Pas de location aux particuliers en semaine	1800,00 €	<b>2.000,00 €</b>
Forfait plantes	150,00 €	<b>inchangé</b>	
Caution	900,00 €	<b>1.500,00 €</b>	

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
<b>Salle GANDALOU</b>	<b>Pas de location de la salle en semaine pendant la période scolaire (salle occupée par le Service Scolaire)</b>		
	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b>		
	. Association/Entreprises/Commerces		
	Journée	260,00 €	<b>300,00 €</b>
	Par tranche de 12 heures supplémentaires	100,00 €	<b>150,00 €</b>
	Forfait WEEK-END PARTICULIERS CASTELSARRASIN (mariage/anniversaire /...) <b>du vendredi 19h00 au lundi 10h00</b>	650,00 €	<b>700,00 €</b>
	<b>Organisateurs non Castelsarrasinois :</b> (Asso./Entreprise) :		
Journée	900,00 €	<b>inchangé</b>	
Par tranche de 12 Heures supplémentaires	450,00 €	<b>inchangé</b>	
Forfait WEEK-END PARTICULIERS NON CASTELSARRASIN (mariage/anniversaire/...) <b>du vendredi 19h00 au lundi 10h00</b>	1.800,00	<b>inchangé</b>	
Forfait plantes	110,00 €	<b>inchangé</b>	
Caution	900,00 €	<b>1.500,00 €</b>	

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
<b>Cinéma "VOX" (location sans projection)</b>	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b>		
	. Associations/Entreprises/Commerces		
	Journée :	180,00 €	<b>200,00 €</b>
	. Particulier (pas de location)		
	<b>Organisateurs non Castelsarrasinois :</b>		
. Associations/Entreprises/Commerces			
Journée :	540,00 €	<b>inchangé</b>	
. Particulier (pas de location)			
Caution	900,00 €	<b>1.500,00 €</b>	

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
<b>Salle Marcelle Duba</b>	<b>Organisateurs Castelsarrasinois :</b> . Associations/Entreprises/Commerces Journée	40,00 €	<b>inchangé</b>
	. Particulier (pas de location)  <b>Organisateurs non Castelsarrasinois : pas de location</b>  Caution	200,00 €	<b>inchangé</b>

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
<b>Halle OCCITANE</b>	Caution	150,00 €	<b>200,00 €</b>

Les tarifs 2023-2024 relatifs à la location des salles municipales, toutes dispositions confondues, sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2023